

N°72

Objet :

**CONVENTION PREVOYANT
LES MODALITES
D'OCCUPATION ET DE POSE
TEMPORAIRE
D'EQUIPEMENTS
D'ILLUMINATIONS FESTIVES
SUR LES DEPENDANCES DE
LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur :

M. Olivier LE GOFF

Date de la Séance :

7 NOVEMBRE 2023

Date de la Convocation :

31 OCTOBRE 2023

**Date d'affichage de la
convocation :**

31 OCTOBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 7 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ et Louis-Armand VIREY.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Daniel GIRAUD	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Nicole MARTIN	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance :

Maeva CRUZ

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 07

Membres absents : 02

VOTE :

UNANIMITE

N°72

OBJET : CONVENTION PREVOYANT LES MODALITES D'OCCUPATION ET DE POSE TEMPORAIRE D'EQUIPEMENTS D'ILLUMINATIONS FESTIVES SUR LES DEPENDANCES DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. Olivier LE GOFF

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les statuts de la Communauté Urbaine GPSEO,
VU le projet de convention proposé par GPSEO,
VU l'avis de la Commission Municipale Urbanisme, travaux et environnement du 30 octobre 2023,

Considérant la nécessité pour la Ville de pouvoir occuper et poser temporairement des équipements d'illuminations festives sur les dépendances de la voirie communautaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention prévoyant les modalités d'occupation et de pose temporaire d'équipements d'illuminations festives sur les dépendances de la voirie communautaire, telle qu'annexée.
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** M. le maire à signer la convention prévoyant les modalités d'occupation et de pose temporaire d'équipements d'illuminations festives sur les dépendances de la voirie communautaire ainsi que tout avenant y afférent.

Fait et délibéré à Achères, le 7 novembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire



Marc HONORE

Délibération publiée le

17 NOV. 2023

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20231107-072DEL23_ILLUM-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2023